

## Programme de compensation volontaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) Procédure administrative – rapport de dépenses

Le [programme de compensation volontaire](#) des émissions de GES de l'Université Laval offre la possibilité aux bénéficiaires qui le souhaitent de compenser les émissions GES associées à leurs déplacements professionnels (ex. participer à des rencontres de travail, des conférences, des colloques ou autres activités similaires). Cette action peut être réalisée lors d'une demande de remboursement par le biais d'un rapport de dépenses de voyage.

### Saisie dans le formulaire de rapport de dépense

Pour ajouter une contribution volontaire, il faut ajouter une ligne de nature « GES » avec code de dépense « GES ». En inscrivant le montant de la contribution, le montant de la ligne devient automatiquement négatif et le solde à rembourser en devient diminué. Le lieu se grise et devient « Ext. Can ». Une fois la saisie du formulaire complétée, l'enregistrer et le soumettre.

Compte R96100	Fonds 1	Service 16110	Programme 52	Classe X00	Projet SC511407	Remplacer compte			
<b>Détail formulaire</b>						Rech.   Tout   Premier   1 de 1   Dernier			
*Date 1 28/02/2019	*Nature GES	*Dépense GES	Description compensation gaz à effet de serres	Montant 10,000	Qté -1,000	*Devise CAD	*Taux 1,0000	Total -10,00	CAD
Lieu: Ext. Can.   Note: Compensation GES - déplacement professionnel						Remboursement: -10,00			

### Déterminer le montant à déduire - Déplacements terrestres

	GES émis (t éq. CO <sub>2</sub> )	Coût
0 à 500 km	0,08	2,40 \$
501 à 1000 km	0,15	4,50 \$
1001 à 2000 km	0,30	9,00 \$
2001 km et plus	0,50	15,00 \$

### Déplacements aériens

- Référez-vous à la base de données des [principales destinations aériennes](#).
- Si la destination n'apparaît pas, utilisez le [calculateur de l'OCIA](#) ou écrivez au Bureau de la responsabilité sociale et environnementale de l'Université Laval ([BRSE@ulaval.ca](mailto:BRSE@ulaval.ca)).

Note : Il est possible aussi d'entrer un montant autre que celui de la compensation suggérée (ex. 6,00\$).